



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ADEME

Question écrite n° 39448

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les missions précises de l'ADEME dans le domaine de la recherche sur les énergies non polluantes. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement à cet égard.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux missions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en ce qui concerne la recherche dans le domaine des énergies non polluantes. Le Gouvernement a confié à l'ADEME la mission de mettre en oeuvre dans ce domaine un programme cohérent de recherche et de développement afin que notre pays puisse accomplir des progrès significatifs dans la lutte contre l'effet de serre, conformément aux engagements internationaux qu'il a pris à cet égard, notamment à la conférence de Kyoto. Il s'agit donc pour l'ADEME, qui dispose depuis 1999 d'une enveloppe complémentaire de crédits de 500 millions de francs pour la maîtrise de l'énergie, d'animer, de soutenir et d'évaluer des actions concernant : le solaire thermique (capteurs solaires, architecture bioclimatique) ; le bois combustible (appareils et conditionnement des produits) ; les biocarburants, le biogaz et les biomatériaux ; la filière éolienne (en particulier sur les sites off shore) ; le photovoltaïque (modules et systèmes) ; la géothermie profonde. Par ailleurs, l'ADEME participera activement au réseau de recherche et d'innovation technologique « pile à combustible » piloté par le Commissariat à l'énergie atomique.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39448

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7336

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1134